



## Deux associations souhaiteraient acheter une licence 4 de bar

Par **hugolin**, le **30/11/2008** à **10:03**

Bonjour,

2 associations de villages voisins voudraient se regrouper pour acheter une licence 4 en vente afin de faire des manifestations en toute légalité. Ont-elles droit ? La licence peut-elle être utiliser en 2 lieux différents ?

Merci de votre réponse